

CHARTRE DE BONNE CONDUITE POUR L'ACCUEIL DES ETUDIANTS A L'ENSAIT

Le bizutage est un délit puni par la loi sanctionné de peines de prison ou de fortes amendes.

Définition du bizutage donnée par la Haute Cour de Justice :

Le bizutage est une série de manifestations où les élèves anciens, usant et abusant de leur supériorité née de la connaissance du milieu, du prestige de l'expérience et d'une volonté affirmée de supériorité, vont imposer aux nouveaux arrivants, déjà en état de faiblesse, des épreuves de toute nature auxquelles, dans les faits, ils ne pourront se soustraire sous l'emprise de la pression du groupe, du conditionnement et de ce que l'on peut appeler des sanctions en cas de refus, comme l'interdiction d'accès à divers avantages de l'école, l'association des anciens élèves...

Pratiques recommandées pour l'accueil des étudiants

- **l'accueil doit concerner tous les nouveaux élèves :**
 - tous doivent avoir envie d'y participer (si certains se font faire des certificats médicaux pour ne pas y participer, c'est qu'il y a sans doute un problème)
 - lorsque cet accueil est payant, le prix ne doit pas être dissuasif
- **les activités proposées doivent concerner tous les élèves** et pas seulement les nouveaux
- **l'accueil doit se faire dans le respect des droits de l'homme** : les citoyens sont égaux en droits, devoirs et dignité.
L'accueil doit être fait dans le respect de la personne. Personne n'a le droit d'obliger quelqu'un à se soumettre à une autorité arbitraire pour lui faire faire des choses qu'il n'a pas envie de faire, qui le choquent, qui le gênent ou qui l'abaissent.

Pratiques prohibées lors de l'accueil des étudiants

Les faits répréhensibles sont tous les actes humiliants ou dégradants quelle que soit l'attitude de la victime (contre son gré ou avec son consentement).

Liste non exhaustive de pratiques interdites lors de l'accueil des étudiants de l'ENSAIT :

- **la consommation d'alcool** qui peut être la cause de débordements, accidents, comas...
- **l'obligation d'ingurgiter des aliments ou toutes autres substances**
- **la privation de sommeil** qui met en état de moindre résistance voire dans un état second
- **le déguisement discriminatoire** des nouveaux, qui engendre la plupart du temps des moqueries de la part des anciens, des passants...
- **les chants plus ou moins obscènes** qui ridiculisent les nouveaux ou les traitent avec mépris
- **la quête dans la rue** dans des tenues « appropriées »... ou la vente de papier toilette ou autres
- **les travaux dits d'intérêt général** : nettoyage de sites, rénovations, défrichages etc...exécutés par les nouveaux sous l'œil attentif des anciens, qui se placent dans une position de « chefs »
- **les violences, les agressions sexuelles et les menaces** qui constituent des infractions sévèrement réprimées par le code pénal.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.
A Roubaix, le 27 septembre 2006

Le responsable
de l'accueil des étudiants

Le responsable
du groupe étudiants